

# **BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

**Commune LES ANGLES**

**Communauté de communes Pyrénées Catalanes**

**Parc Naturel Régional Pyrénées Catalanes**

## **Projet V2 Avenant – Contrat 2ème génération**

**2022 / 2028**





**Entre,**

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, représenté par Hermeline Malherbes, sa Présidente

Le Parc Naturel Régional Pyrénées Catalanes, représenté par M. Michel GARCIA, son Président

La Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, représentée par M. Pierre BATAILLE son Président

La Commune de Les Angles, représenté par Michel POUDADE, Maire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Locales,

**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

**Vu** la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

**Vu** la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

**Vu** la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

**Vu** la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

**Vu** le contrat Bourg Centre de la Commune de Les Angles 2019-2021, approuvé le 13 mars 2020.

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 20 octobre 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PNR Pyrénées Catalanes pour la période 2022-2028

**Vu** la délibération de la Communes de Les Angles prise en date du XX/XX/XXXX,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes en date du XX/XX/XX,

**Vu** la délibération du PNR Pyrénées Catalanes en date du XX/XX/XX

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales en date du XX/XX/XX,

**Vu** la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

## **Préambule :**

### **Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

### **Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale**

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

## **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 13/03/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Pyrénées Orientales, la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, le PNR Pyrénées Catalanes et la Commune de Les Angles.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Les Angles, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PNR Pyrénées Catalanes, dont il est un sous-ensemble.

## **Article 2 : Contexte et enjeux**

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

## **Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation**

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Les axes de développement et de valorisation du projet communal prévus dans le contrat BCO 1<sup>ère</sup> génération sont maintenus :

- AXE 1 - Garantir le mieux vivre ensemble par le réaménagement urbain
- AXE 2 - Renforcer l'attractivité de la commune par la diversification de l'offre touristique et le développement des équipements

Il est ajouté à l'occasion de cet avenant :

- AXE 3 – S'engager en matière de transition et d'exemplarité sociale et climatique

Le détail des projets associés aux axes stratégiques précités sont détaillés en annexe au présent contrat.

## **Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre**

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PNR Pyrénées Catalanes, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

## **-Article 5 : Contributions et partenariats**

### **Article 5.1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec les stratégies de développement :**

#### **Portées par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes :**

Les élus du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes ont décidé :

- De prolonger la **Charte du Parc** jusqu'en 2029.

Les élus, du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes et des 33 communes hors Parc des communautés de communes Conflent Canigó et Roussillon Conflent, ont décidé :

- De reconduire le GAL Terres Romanes en Pays Catalan et d'autoriser le Parc à répondre à l'appel à candidature **LEADER 2023-2027** ;
- De valider le portage par le Parc du **FEDER OS5 2021-2027** (Objectif Spécifique n°5) ;
- De valider le portage par le Parc du **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028** Parc naturel régional des Pyrénées catalanes.

Ainsi, sont prises en compte dans le cadre spécifique des Contrats Bourgs Centres, les stratégies de développement suivantes portées par le Parc :

- **La Charte du Parc 2014-2029** ;
- **LEADER 2023-2027** ;
- **FEDER OS5 2021-2027** ;
- **CTOPM 2022-2028 PNRPC**.

#### **La Charte du PNRPC** : (extrait de la Charte du Parc)

Trois grandes vocations traduisent les ambitions partagées par l'ensemble des signataires de la Charte :

**Vocation 1** : Un territoire engagé pour une protection et une gestion durable de ses espaces ».

- Orientation 1.1. : « Prendre nos responsabilités pour préserver les ressources et les paysages ».
- Orientation 1.2. : « Planifier pour une meilleure gestion des ressources et des espaces ».
- Orientation 1.3. : « Faire des Pyrénées catalanes un territoire dynamique et fonctionnel pour la biodiversité ».

**Vocation 2** : « Un territoire rassemblé pour développer un tourisme durable ».

- Orientation 2.1. : « Construire une destination touristique des Pyrénées catalanes autour des patrimoines préservés ».
- Orientation 2.2. : « Construire une destination accessible à tout public et exemplaire en termes d'éco-mobilité ».
- Orientation 2.3. : « Qualifier l'accueil des Pyrénées catalanes ».
-

**Vocation 3 :** « Un territoire d'échanges pour développer la vie locale à partir de ses ressources humaines et patrimoniales ».

- Orientation 3.1. : « Mieux vivre sur notre territoire ».
- Orientation 3.2. : « S'investir pour les entreprises et les filières valorisant nos potentiels ».
- Orientation 3.3. : « Asseoir nos ambitions de développement sur l'ouverture à l'extérieur et la coopération avec nos voisins ».

**Le Programme LEADER** : (extrait du dossier de candidature)

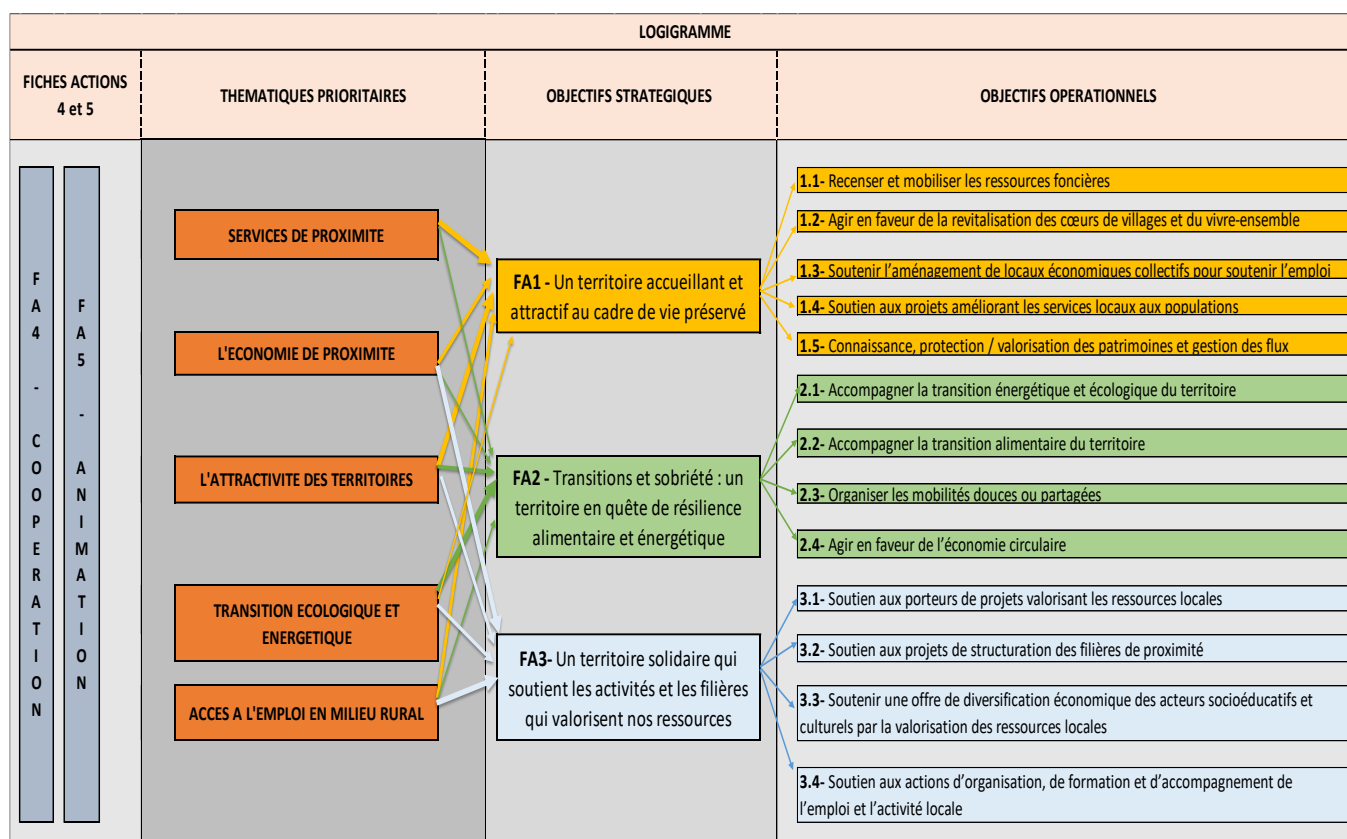
La stratégie LEADER repose sur 3 défis à relever pour mieux vivre au pays :

**Défi 1 :** Mieux vivre ensemble ; le défi du rééquilibrage territorial garant de la qualité de vie

**Défi 2 :** Mieux vivre demain ; le défi des transitions à mettre en œuvre

**Défi 3 :** Mieux vivre ici ; le défi de soutenir la création d'activités et d'emplois locaux

Le logigramme ci-dessous présente la synthèse de la stratégie retenue :



**L'Objectif Spécifique FEDER OS5** : (extrait du dossier de candidature)

Pour répondre aux 6 axes stratégiques arrêtés, le dossier de candidature FEDER OS5 identifie 28 objectifs opérationnels :

**Axe n° 1 :** Vivre et habiter sur un territoire de qualité pour tous

- Requalifier les bourgs centres et soutenir des projets de revitalisation commerciale
- Assurer un maillage de services de proximité pour tous (services de base, culture, loisirs ...)
- Renforcer l'offre de soins et de services médico-sociaux
- Faciliter l'accès au foncier pour les entreprises et les résidents permanents
- Améliorer l'accès à des logements sociaux de qualités et adaptés
- Favoriser le vivre ensemble, le lien social et la gestion collective des communs

**Axe n° 2 :** Préserver et valoriser les patrimoines et qualifier les projets et infrastructures touristiques

- Préserver les espaces naturels sensibles et la biodiversité
- Valoriser les sites patrimoniaux et gérer la fréquentation des sites et paysages remarquables



- Densifier, adapter et qualifier les hébergements touristiques notamment collectifs
- Soutenir des projets touristiques et patrimoniaux structurants

**Axe n° 3 : Anticiper le changement climatique et réussir la transition énergétique**

- Gestion raisonnée de la ressource en eau
- Développer les énergies renouvelables adaptées au territoire
- Développer la sobriété et les systèmes énergétiques intelligents
- Adapter les logements et efficacité énergétique
- Accompagner les filières agricoles et forestières dans une transition durable
- Développer l'écomobilité et le multimodal
- Favoriser une économie circulaire et une alimentation saine et durable pour tous

**Axe n° 4 : Permettre un modèle économique plus dynamique et vertueux**

- Valoriser les ressources locales, les micro filières émergentes et les circuits courts
- Densifier et qualifier le tissu économique en favorisant le secteur secondaire et l'ESS
- Accompagner le secteur touristique vers un modèle durable
- Assurer la transition numérique

**Axe n° 5 : Accompagner les porteurs de projets et adapter l'offre de formation à la demande**

- Accompagner les porteurs de projets et les initiatives en faveur de l'insertion et de l'emploi
- Favoriser l'installation et le développement de TPME valorisant savoir-faire et ressources locales
- Développer les tiers-lieux et espaces partagés et favoriser le télétravail
- Répondre aux spécificités du travail saisonnier
- Créer/Développer des structures et/ou cursus de formation adaptées aux besoins du territoire

**Axe n° 6 : Renforcer le partenariat transfrontalier sur le territoire et ouvrir le territoire**

- Développer des projets structurants sur l'espace transfrontalier
- Elaborer des projets pilotes partenariaux avec d'autres territoires ruraux européens

**Le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028 Parc naturel régional des Pyrénées catalanes : (extrait du contrat cadre CTO)**

Les tableaux ci-dessous présentent :

- La correspondance entre les 6 axes stratégiques arrêtés et les Fiches Mesures retenues dans le cadre du CTO ;
- Le logigramme présentant enjeux, objectifs stratégiques et mesures opérationnelles du CTO.

AXES STRATEGIQUES	CORRESPONDANCES
Vivre et habiter sur un territoire de qualité pour tous	M1/M5/M6
Préserver et valoriser les patrimoines naturel et culturel et qualifier les projets et infrastructures touristiques	M3/M4/M6
Anticiper le changement climatique et réussir la transition énergétique	M1/M7/M8/M9/M11
Permettre un modèle économique plus dynamique et vertueux	M1/M4/M10
Accompagner les porteurs de projets et adapter l'offre de formation à la demande	M1/M2/M4/M5/M6
Renforcer le partenariat transfrontalier et ouvrir le territoire	E4

	ENJEUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES	MESURES OPERATIONNELLES	THEMATIQUES DES ACTIONS		
E1	ECONOMIE Accompagner un développement économique dynamique et vertueux du territoire pour une attractivité renforcée	O1	S'investir pour les filières valorisant nos potentiels	M1 Dynamiser les filières de production et savoir faire locaux	plantes aromatiques, fruits, boulangerie, boulangerie, maraichage, céréales, agroalim, pierre sèche, œnologie, bière, chèvre, gestion forestière, projets alimentaires territoriaux, circuits courts, autonomie alimentaire, fonciers économique et agricole, filières économiques locales, immobilier collectif d'entreprises, microfilières émergentes, ...	
		O2	Structurer et accompagner le développement durable de l'offre touristique des stations de montagne	M2	Accompagner les stations de montagne	équipements activités nordiques, bâtiments pieds de piste, remplacement télécabines, activités hors ski alpin, aménagement sites touristiques 4 saisons, ...
		O3	Structurer et accompagner la valorisation touristique des patrimoines du territoire	M3	Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels	patrimoine majeur (unesco vauban, grand site occitanie, géosites, belvédères paysagers) et vernaculaire (art roman, églises, croix, orgues, mobiliers, retables, fontaines, lavoirs, ...), nuit étoilée, trame noire, four solaire, paysages, requalification paysagère, atlas de biodiversité communale, biodiversité (inventaires, préservation), conciliation pratique sportive et biodiversité, ...
M4	Soutenir et accompagner les projets touristiques structurants vers un modèle durable			tourisme d'affaire, tourisme technologique et industriel, gestion des flux touristiques en espace naturel, maisons de patrimoine, itinéraires thématiques, circuit gourmand, sentiers de randonnée, ...		
E2	CADRE DE VIE Améliorer le cadre de vie des habitants pour un "mieux vivre" sur le territoire	O4	Développer une offre de service et d'hébergement et un aménagement des centres bourgs adaptés aux besoins du territoire	M5	Améliorer le maillage et l'offre de service (inclus la formation) dans les domaines socio-éducatif, culturel, sportif, santé bien être médico social, commercial, tiers lieux	stade, station trail, pumptrack, skate park, city stade, parcours vtt, piste vélo cross, aire de jeux, rocher d'escalade, piscine, centre aqua ludique, bains chauds, thermalisme, circuit de randonnée, piste de galop, stade de biathlon, centre équestre, ...
					revitalisation commerciale, épicerie solidaire, restaurant et atelier seniors, bistrot de pays, cafés citoyens, maison des associations, place à feu, ...	
					tiers lieux, coworking, tiers lieux culturels, tiers lieux saisonniers étudiants, tiers lieux transfrontalier, solutions de télétravail, ...	
					aire camping cars, camping, glamping insolite, ...	
					écoles, outils pédagogiques, cantines, crèches, accueil péri scolaire, maison d'assistants maternels, cinéma, médiathèque, écoles de musique, offre culturelle, gendarmerie, vestiaire sportif, maison France services itinérante, maison de service au public, radar pédagogique, vidéo protection, défibrillateur, ...	
locaux commerciaux, vitrophanie, ...						
formation (éducation à l'environnement, entrepreneuriat, activités touristiques, paramédical et social, métiers sports et loisirs), centres de formation, ...						
cabinet médical, maison de santé pluriprofessionnelle, maison rurale de santé, service d'aide aux personnes handicapées, ...						
M6	Renforcer la qualité des espaces publics et de l'offre d'hébergement, réhabiliter l'existant et permettre une meilleure adéquation entre l'offre et la demande	hébergement touristiques, hébergement saisonnier, refuges, réhabilitation habitat indigne, hébergements collectifs, remobilisation logement vacant, logement social d'urgence, éco quartier, logement seniors, logement social inclusif, restructuration îlot dégradé, chambre d'hôte et gîte, foncier résidents permanents, ...				
		parking, voiries, enrobés, ralentisseur, sécurisation d'entrée de village, réaménagement place, trompes l'œil, jardins partagés, salle des fêtes, cimetière, columbarium, ateliers municipaux, toilette publique, enfouissement des réseaux, accès pmr, balayeuse, ...				
M7	Gérer durablement l'eau et les déchets	Améliorer l'état des équipements nécessaires à la gestion de l'eau	canaux, points de mesure, automatisation des vannes, sig de gestion des canaux, step, captage, pompe forage, réseaux ep eu epl, compteur d'eau, stockage, étanchéité château d'eau, schémas directeurs eau, ...			
		Organiser les activités de recyclage des objets usagers et de traitement des déchets	plateforme de traitement des déchets, déchèterie, recyclerie (économie circulaire), ressourcerie artistique, traitement déchets d'entreprise, conteneurs semi enterrés, broyeur, ...			
E3	TRANSITIONS Engager le territoire dans les transitions écologique, énergétique et numérique	O6	Organiser la mobilité et la transition numérique pour une meilleure qualité de vie et une optimisation de la desserte du territoire	M9	Développer l'offre d'écomobilité et la chaîne de mobilité au bénéfice des populations locales et des visiteurs et poursuivre le soutien à la ligne du train jaune	passerelle, traversée piétonne, signalétique, voie douce, rambarde sécurité, passage à gué, flotte de véhicules hybrides, véhicule électrique, piste cyclable, plan de mobilité, pôle d'échange multimodal, station de recharge électrique, circulation pmr, aire de co voiturage, rue piétonnisée, vtae, parking vélo, transformation vieux vélos en cargos, ...
					M10	Faciliter l'accès au numérique et l'utilisation des TIC
		O7	Favoriser un mode de développement durable du territoire pour répondre aux enjeux du changement climatique	M11	Soutenir la sobriété et l'efficacité énergétique de l'espace et du bâti publics et favoriser la production d'énergies renouvelables	benne à ordures à hydrogène, chaudière, géothermie, aqua thermie, rénovation thermique, systèmes énergétiques intelligents, plan de paysage pour la transition énergétique, réseau chaudière, photovoltaïque, éolien, ombrière, éclairage public (sobre, autonome), armoires électriques, sensibilisation information conseil, ...
E4	La géographie du territoire couvert par le CTO, la proximité des bassins de vie et d'emploi de part et d'autre de la frontière, les habitudes de vie, l'organisation des mobilités, les projets de coopération, ... obligent à une <b>ouverture du territoire</b> et au renforcement du <b>partenariat transfrontalier</b> . Cette attention est commune à l'essentiel des mesures opérationnelles.					

Le territoire proposé pour l'OS5 est identique au territoire couvert par le dispositif LEADER et par le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Il répond ainsi aux attentes d'une recherche de convergence entre l'ensemble des outils en faveur du

développement des territoires concernés au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique.

Ainsi, la continuité du territoire de projet confirme et renforce les liens existants entre le territoire du PNR, rural et montagnard, les centres bourgs (dont le pôle administratif de Prades « porte du PNR ») et la moyenne et basse vallée de la Têt.

Les habitudes acquises durant ces dernières années, en termes de mutualisation d'ingénierie, de discussions et de partage d'une stratégie, permettent aujourd'hui de travailler sur des objectifs communs sans renier la spécificité de chacun. Dans cet esprit, et au regard de l'action du Syndicat mixte du PNR attentif à la recherche de cohérences et de complémentarités avec les territoires qui l'entourent, les solidarités existantes avec la plaine constituent la base des actions nécessaires à un développement équilibré de l'ensemble du territoire.

La coopération avec les territoires voisins permet notamment de mener des politiques ambitieuses d'aménagement et de développement économique.

**La stratégie portée par les élus dans le cadre de l'avenant au Contrat Bourg Centre de la commune des Angles** s'inscrit bien en cohérence avec les stratégies déployées au titre de la Charte du Parc, de LEADER, du FEDER OS5 et du CTO. Cela se traduit à travers le projet de développement et de valorisation de la commune autour de **3 axes stratégiques** :

- Axe Stratégique 1 - Garantir le mieux vivre ensemble par le réaménagement urbain ;
- Axe Stratégique 2 - Renforcer l'attractivité par la diversification de l'offre touristique et le développement des équipements ;
- Axe Stratégique 3 - S'engager en matière de transition et d'exemplarité sociale et climatique.

#### **Article 5.2 : Modalités d'intervention et contributions :**

##### **Du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes :**

Dans le cadre de sa Charte et sous la responsabilité de ses élus, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, dispose de ressources humaines lui permettant de répondre aux enjeux identifiés sur son territoire.

L'accompagnement du Parc au titre du dispositif LEADER et sur le territoire des 4 Communautés de Communes concernées vient compléter cet accompagnement.

En complémentarité des moyens déployés aux échelles communale, intercommunale, départementale et régionale, les élus du Parc mobilisent donc une équipe d'ingénierie dans l'ensemble des domaines concernés au fur et à mesure des programmations et des moyens disponibles.

S'agissant des Contrats Bourgs Centres et selon des modalités spécifiques à préciser dans le cadre de l'offre de services du Parc en accompagnement des porteurs de projets, l'intervention du Parc devra être ajustée au cas par cas.

#### **Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »**

Pour les communes de Les Angles, de Font-Romeu-Odeillo-Via et la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

### **Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département des Pyrénées Orientales et Modalités d'intervention et contributions du Département**

Le Département se voit confier le soin d'établir, en tant que chef de file de la solidarité des territoires, un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes (article L 3232-1 CGCT).

Le Département des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en place un programme opérationnel qui définit plusieurs axes d'orientations stratégiques et 5 priorités thématiques :

1. Projets d'équipements d'amélioration du service public à la population et accessibilité
2. Projets d'embellissement des villages et rénovation du patrimoine
3. Projets d'équipements nécessaires à l'enfance et la jeunesse
4. Projets d'équipements culturels, sportifs et de loisirs
5. Projets d'équipements de consolidation des filières touristiques et agricoles

Ce soutien est mis en œuvre via notamment un programme Contrat Bourg-Centre (BC) ainsi qu'un dispositif d'ingénierie territoriale à disposition des communes et de leurs groupements (SATEP, SATESE, etc.).

En effet, le Département souhaite pleinement endosser le rôle que lui a conféré la loi NOTRe de "Chef de file des solidarités Humaines et Territoriales" en offrant son expertise aux plus petites communes et intercommunalités, peu outillées, mais également de toutes celles qui ont la volonté de développer des projets ambitieux.

Les communes et intercommunalités doivent mettre en œuvre de nouvelles compétences et se retrouvent à agir dans un contexte de plus en plus complexe d'un point de vue technique, économique, réglementaire tandis que les attentes des administrés évoluent et s'orientent vers une prise en compte de plus en plus forte des questions environnementales.

Cette offre d'ingénierie, à disposition des communes et de leurs groupements dans le cadre de la conception et réalisation de leurs projets est synthétisée dans un Guide de l'Appui Technique, qui regroupe les 48 thématiques d'accompagnement réparties en 9 grands domaines d'intervention.

Cette offre d'appui technique intervient en amont des projets et parfois en cours, mais ne vise pas à se substituer aux bureaux d'études et maître d'œuvre indispensables pour leur réalisation. Elle est gratuite et au service de toutes les communes et intercommunalités qui la sollicitent.

<https://www.ledepartement66.fr/dossier/lappui-technique-departemental-au-service-des-communes-et-intercommunalites/>

De manière générale, les projets sollicitant l'intervention du département et inscrits dans le présent contrat seront examinés dans le respect des compétences attribuées par la loi Notre, dans le respect du règlement des Aides d'État, des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et dans la mesure des possibilités budgétaires du département et après décision de l'Assemblée Délibérante.

## **Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région**

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention. La Région s'engage à ce que les demandes de subventions réalisées dans le cadre des projets prévus au présent avenant au Contrat Bourg-Centre bénéficieront d'une priorité en matière d'instruction et de délai d'instruction.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

### **La prise en compte du Pacte Vert régional :**

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

### **La mobilisation des opérateurs régionaux :**

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
  
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

;

### **Article 8 : Gouvernance**

La Commune de Les Angles est lauréate du programme Petites Villes de demain. A ce titre, il est créé un comité de pilotage commun au présent Contrat Bourg Centre et à la mise en œuvre du programme Petite Villes de Demain pour le territoire des Pyrénées Catalanes.

Cette mutualisation des organes de pilotage des différentes voies de contractualisation de projet est proposée au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

Le comité de pilotage commun est constitué des signataires du présent contrat et des signataires de la Convention PVD valant Opération de Revitalisation du Territoire signée le 10/10/2022 :

- L'Etat, et ses organes ANCT et Anah ;
- La Région Occitanie ;
- Le Département des Pyrénées Orientales ;
- Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ;
- La Communauté de communes Pyrénées Catalanes ;
- Les Communes de Les Angles et de Font-Romeu-Odeillo-Via ;

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage commun Bourg-Centre et PVD sont assurés par la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COFIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

### **Article 9 : Durée**



Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

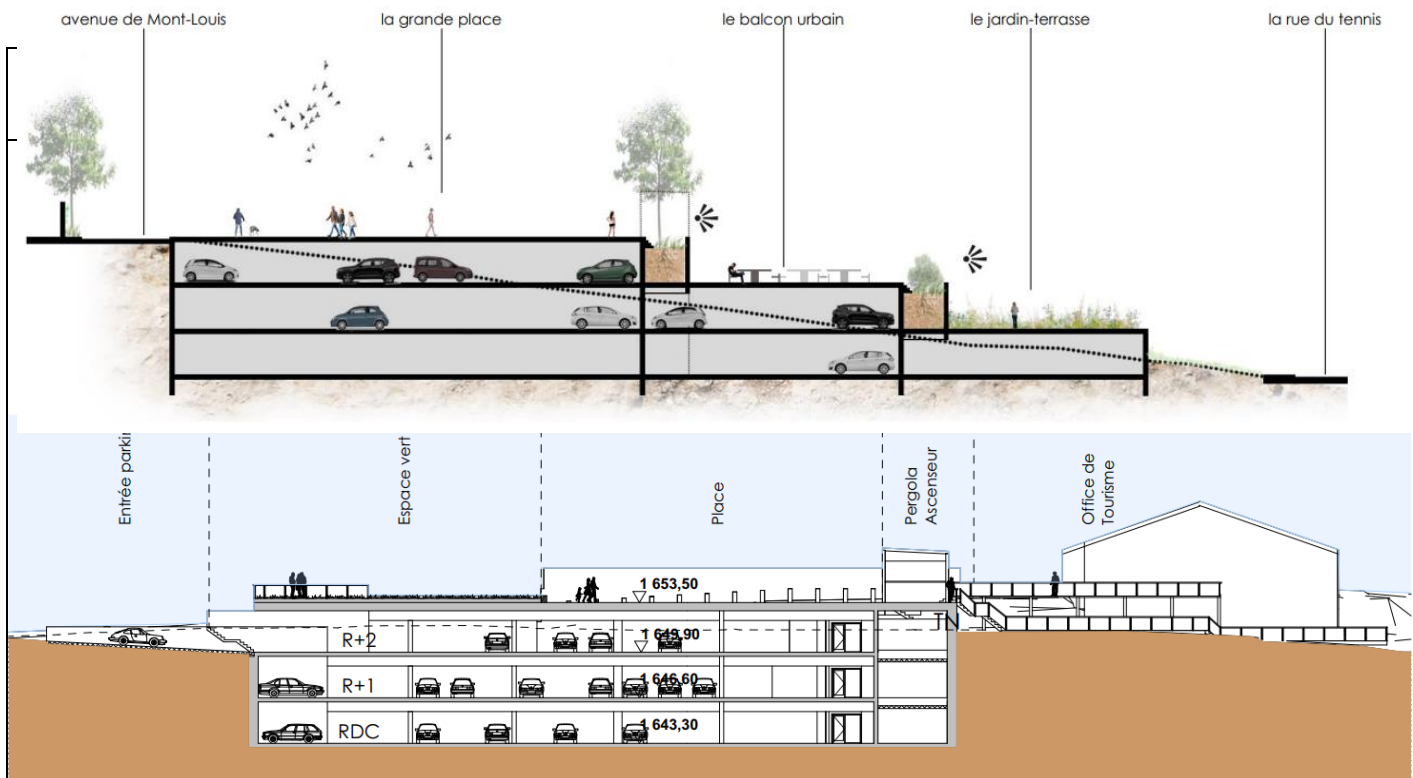
Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<b>Michel Poudade, Maire de la Commune Les Angles</b>	<b>Pierre Bataille, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes</b>	<b>Michel Garcia, Président du PNR Pyrénées Catalanes</b>
<b>Hermeline Malherbe, Présidente du Département des Pyrénées Orientales</b>	<b>Carole Delga, Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</b>	

<p style="text-align: center;"><b>Axe 1</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Fiche action 1.1.</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>GARANTIR LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE PAR LE REAMENAGEMENT URBAIN</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Favoriser les déplacements propres et le stationnement</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p style="text-align: center;"><b>Contexte</b></p>	
<p><i>L'attractivité de la Commune de Les Angles tant concernant les activités et animations saisonnière que pour les services publics concentrés dans son centre-bourg, entraînent des engorgements du vieux centre et des concentrations de véhicules stationnés de manière anarchique faute de solution raisonnable en l'état. La cohabitation entre habitants permanents et visiteurs peut en souffrir.</i></p>	
<p style="text-align: center;"><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipement de mobilité pour favoriser la pratique piétonne dans le centre bourg et situé au carrefour entre le vieux village, la station de ski et touristique, la zone ludique et la future médiathèque.</li> <li>- Organisation et sécurisation du stationnement en centre bourg</li> <li>- Valorisation et libération du centre historique et patrimonial qui était dévalorisé en raison du stationnement illicite</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>Projet 1.1.2. : Création du parking semi-enterré en centre bourg « Paul Samson »</b></p>	
<p><b>Descriptif :</b> <i>Création d'un parking semi enterré en cœur du centre bourg. Organisation en 3 niveaux pour une capacité d'une centaine de places, avec emplacements pour VAE et PMR. Sortie du parking sur la place publique au-dessus et sur la rue des tennis, à proximité de la place du Coq et zone de loisir en contre bas.</i></p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> <b>Commune de Les Angles</b></p> <p><b>Coût estimatif :</b> 5.100.000 euros (dépenses d'investissements uniquement).</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p>X 2022 démarrage des travaux</p> <p>X 2023-2024 livraison</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cabinet Gaxieu ingénierie (AMO)</li> <li>- Banque des Territoires – Caisse des dépôts et consignations (PRU-PVD)</li> </ul>	 





### Projet 1.1.3. : Création d'un piétonnier rue du Tennis

**Descriptif :** En continuité avec le Parking Paul Samson, l'aménagement du vieux village, la zone de loisir, la médiathèque et le futur sentier de promenade douce autour du cœur historique, la rue des tennis doit favoriser les déplacements piétons et vélos afin d'inviter à découvrir tous ces points d'intérêts. L'aménagement visera à sécuriser et favoriser les déplacements actifs et réduire l'impact du stationnement des voitures (déporté dans le parking semi-enterré)

Le projet permettra une végétalisation au cœur même de la partie urbaine du vieux village et la mise à disposition de mobiliers urbains visant à sécuriser et agrémenter les cheminements piétonniers

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (obj 6)

**Maître d'ouvrage :** Commune de Les Angles

**Coût estimatif :** 1.296.000 euros

Les travaux de re végétalisation et de mobiliers urbains seront détachés du reste des travaux à réaliser

**Calendrier prévisionnel :**

X 2024-2025

**Partenaires potentiellement concernés :**

- Région Occitanie (mobilier urbain et la végétalisation des cheminements doux).



<b>Axe 1</b>	<b>Fiche action 1.2.</b>
<b>GARANTIR LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE PAR LE REAMENAGEMENT URBAIN</b>	<b>Améliorer l'attractivité du vieux village</b>

**PRESENTATION DE L'ACTION**

**Contexte**

*A l'écart des activités principales du village, le cœur ancien est pourtant classé site patrimonial remarquable. Il abrite de nombreuses richesses patrimoniales malheureusement délaissées au profit du stationnement de véhicules sans mise en valeur de éléments patrimoniaux monumentaux et vernaculaires.*

**Objectifs stratégiques**

- Animer et valoriser le vieux village
- Inciter à la découverte

**Projet 1.2.1. : Valoriser des espaces accueillants autour de l'Eglise et du Castell**

**Descriptif :** création par tranche d'espaces publics valorisés sur la place et le pourtour de l'Eglise, la cour du Château et la place du Casteil.

Le projet prévoit des aménagements permettant une re végétalisation en plein cœur historique du centre ancien, mais également des équipements de mobilier urbain permettant à tous, des plus jeunes aux aînés de profiter de la richesse culturelle et architecturale du lieu.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6).

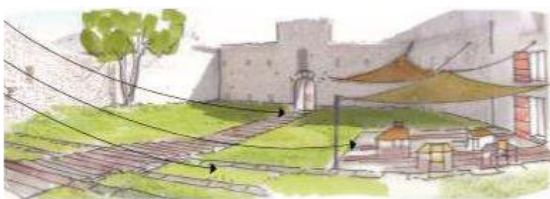
**Maître d'ouvrage :** Commune de Les Angles

**Coût estimatif :** 564.000 euros  
Les travaux de re végétalisation et de mobilier urbain seront détachés du coût global de l'opération

**Calendrier prévisionnel :** 2025 - 2026

**Partenaires potentiellement concernés :**

- La Région Occitanie



- Place du Castell :** valorisation du belvédère et de la descente vers les ruelles
- Cour du château :** création d'un espace polyvalent, d'animation, valorisation des circulations et de l'aspect patrimonial par des aménagements soignés
- Bâtiments communaux :** réhabilitation pour favoriser l'artisanat d'art, les animations ou l'accueil de petites manifestations
- Abords de l'église :** organisation et limitation les stationnements d'un seul côté, valorisation de l'accès à la cour du château, et du devant de la salle d'exposition

## Projet 1.2.2 – Organiser et valoriser la Place de la Mairie

**Descriptif :** La place de la Mairie est une zone au carrefour du parking Central, du vieux village, de la rue des Tennis avec la zone de loisir et la médiathèque. Elle est une zone de transition dans laquelle des restaurants traditionnels et des commerces y sont implantés.

Une meilleure organisation de la place et des ruelles adjacentes permettra une harmonisation de la valorisation des points d'intérêts de la commune et en particulier de son cœur historique.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Les Angles

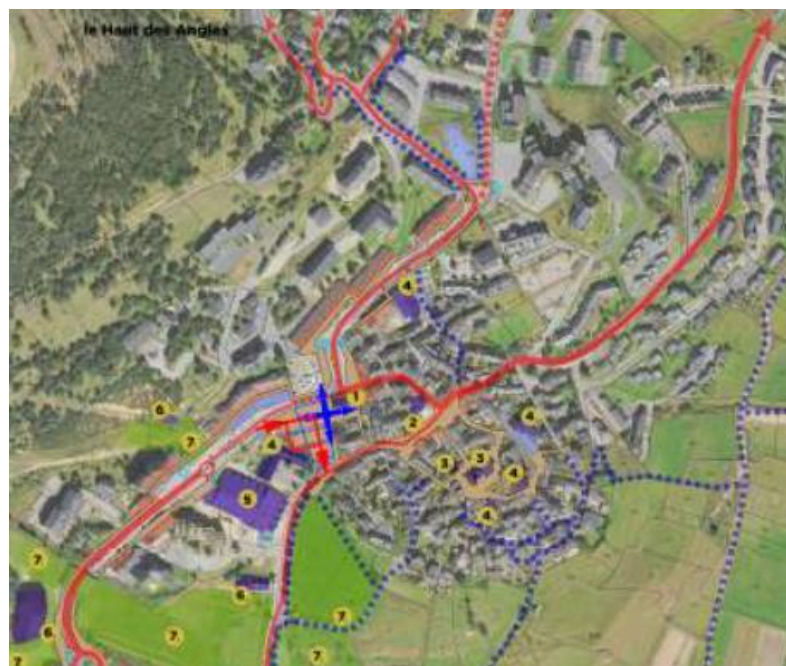
**Coût estimatif :**

- Organisation de la place 180.000 euros
- Réaménagement des ruelles 550.000 euros

**Calendrier prévisionnel :** 2025-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

- Région Occitanie ??



Pour les ruelles du vieux village



Ruelle de niveau, délimitation des rives par un revêtement différencié (dallage de pierre)



Végétation vivaces agrémentant les espaces



Caniveau central et trottoirs de niveau en pierre



Trottoir de niveau de couleur différenciée

## Axe 1

## Fiche action 1.3

**GARANTIR LE MIEUX VIVRE  
ENSEMBLE PAR LE  
REAMENAGEMENT URBAIN**

**Garantir des espaces publics agréables et fonctionnels**

### PRESENTATION DE L'ACTION

#### Contexte

*La commune de Les Angles propose dans le périmètre immédiat de son centre de nombreuses zones affectées à des activités variées : une centre historique riche, une zone commerciale attractive, un accès au domaine de montagne immédiat et une zone de loisir et culturelle nouvelle (espace Angléo, médiathèque, zone loisir enfants et sportive). Elle est également reconnue pour son marché de plein air qui se tient sur une zone en terre peu valorisée servant actuellement de parking. Elle ne bénéficie pas d'une place publique centrale liants ces différentes zones à valoriser.*

#### Objectifs stratégiques

- Doter la commune d'espaces publics accueillant favorisant la fixation en centre-bourg pour flânerie, rencontres, découverte du patrimoine historique, culturel et des animation ou activité en accès direct du centre.
- Offrir une place qualitative, accueillante, et ouverte pour le développement d'un marché traditionnel de plein air valorisant les produits locaux. Cette place doit être multi activité en permettant des animations culturelles, festives ou autre en plein cœur de la cité.

### Projet 1.3.1. : Création de la place publique centrale « Paul Sansom »

**Descriptif :** Création d'une place publique venant couvrir le parking central (voir fiche action 1.1).

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (Obj 6)

**Maître d'ouvrage :** Commune de Les Angles

**Coût estimatif :** 1.600.000 euros  
(Uniquement dépenses d'investissement)

**Calendrier prévisionnel :**

X 2023 début des travaux

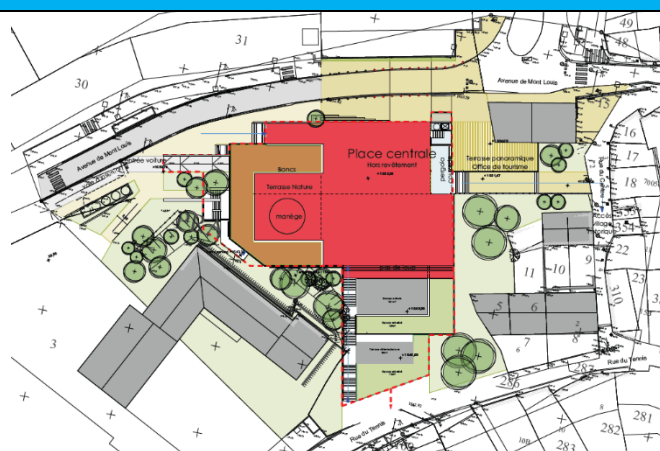
X 2024 livraison

**Partenaires potentiellement concernés :**

La Région Occitanie

Le Département des Pyrénées Orientales

L'Etat



## Projet 1.3.1. : Aménagement des espaces publics aux abords de la médiathèque intercommunale

**Descriptif :** Offrir à l'entrée de la future médiathèque des espaces accueillants qui invitent les habitants et visiteurs à découvrir la médiathèque et tous les services associés (culture, tiers lieu coworking...), tout en étant à proximité de la station de montagne et du cœur historique et loisir de la commune.

Le projet prévoit des espaces de re végétalisation en cœur de la station et du mobilier urbain permettant à tous de profiter de la médiathèque au profit d'une meilleur expérience culturelle.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**  
Améliorer la santé et le bien-être des habitants (obj 4)

**Maître d'ouvrage :** Commune de Les Angles

**Coût estimatif :** entre 150.000 et 620.000 euros

(Les dépenses relatives aux aménagements de re végétalisation et de mobilier urbain seront détachés du coût global du projet)

**Calendrier prévisionnel :**

*X 2024 début des travaux*

*X 2025-2026 livraison*

**Partenaires potentiellement concernés :**

CDC Pyrénées Catalanes

Région Occitanie



<p style="text-align: center;"><b>Axe 2</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Fiche action 2.1.</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>RENFORCER L'ATTRACTIVITE PAR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Valorisation de l'offre artistique, artisanale et la patrimoine ancien</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p style="text-align: center;"><b>Contexte</b></p>	
<p><i>Le vieux village des Angles est classé site patrimonial remarquable. Il abrite de nombreuses richesses patrimoniales qu'il est important de faire découvrir à la population et visiteurs de la commune.</i></p>	
<p style="text-align: center;"><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<p>- <i>Développer une offre de tourisme diversifiée (hors station de montagne et ski) de découverte du patrimoine monumental et vernaculaire caractéristique d'un village historique du plateau du Capcir.</i></p>	
<p style="text-align: center;"><b>Projet 2.1.1. : Création d'une signalétique/parcours à la découverte de l'architecture et du patrimoine du vieux village</b></p>	
<p><b>Descriptif</b> : création d'une information et d'une visite guidée agrémentée d'animation ludiques interactives sur la partie historique du village des Angles, avec un support :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Numérique (sentier interactif par application numérique Ballad'Angles)</li> <li>- Analogique (support d'information)</li> </ul> <p><b>Référentiel territorial du Pacte Vert</b> : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables (objectif 6).</p> <p><b>Maître d'ouvrage</b> : Commune de Les Angles</p> <p><b>Coût estimatif</b> : 34.200 euros</p> <p><b>Calendrier prévisionnel</b> : X 2025 - 2026</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PNR PC</li> <li>- Région Occitanie</li> <li>-</li> </ul>	<div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>

## Projet 2.1.3 – Création d'un nouveau sentier « Panorama du Capcir accessible à tous »

**Descriptif :** création d'une boucle de promenade douce accessible à tous sans dénivelé et sans difficulté offrant en même temps une balade autour du cœur du Centre Bourg et un panoramique sur le plateau du Capcir et le Lac de Matemale.

Ce sentier se veut accessible aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées, aux familles avec poussettes, en plein cœur du vieux village.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :**  
**Améliorer la santé et le bien-être des habitants (objectif 4).**

**Maître d'ouvrage :** Commune de Les Angles

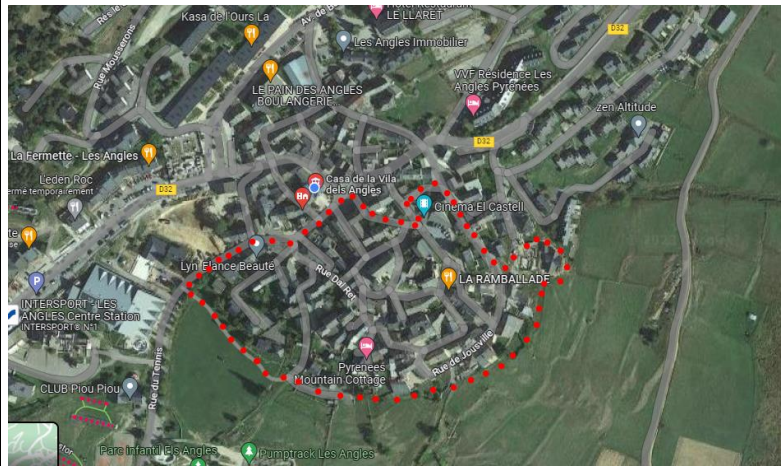
**Coût estimatif :** 20.000 euros

**Calendrier prévisionnel :**

**X** 2024-2025 Réalisation

**Partenaires potentiellement concernés :**

*ANS, PNR Pyrénées Catalanes*



<p><b>Axe 2</b></p>	<p><b>Fiche action 2.2.</b></p>
<p><b>RENFORCER L'ATTRACTIVITE PAR LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS</b></p>	<p><b>Créer de nouvelles activités et de nouveaux équipements</b></p>
<p><b>PRESENTATION DE L'ACTION</b></p>	
<p><b>Contexte</b></p>	
<p><i>Nécessité de développer une offre diversifiée 4 saisons. Elargir l'offre d'activité pour les habitants permanents et par les visiteurs ou vacanciers. Il est remarquable que si l'offre sportive et de plein air est extrêmement développée, l'offre culturelle est à développer de manière importante.</i></p>	
<p><b>Objectifs stratégiques</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'attractivité du village tant pour les habitants permanents que pour les visiteurs</li> <li>- Offrir des services, activités et animation indépendante de la station de montagne/ski</li> </ul>	
<p><b>Projet 2.2.1 – Création de la médiathèque « Centre culturel » intercommunale</b></p>	
<p><b>Descriptif :</b> Réhabiliter les anciens locaux de la crèche et de l'école communale pour accueillir un centre culturel organisé autour d'une médiathèque et d'un tiers lieu ouvert tant à la population permanente qu'à la population touristique tout au long de l'année. Et cela en plein cœur du centre bourg et en complément des activités économiques, touristiques, historique et de loisir présentes sur la commune.</p> <p><b>Maître d'ouvrage :</b> CDC Pyrénées Catalanes</p> <p><b>Coût estimatif :</b> 931.775,31 euros (HT)</p> <p><b>Calendrier prévisionnel :</b></p> <p>X 2022 débuts des travaux</p> <p>X 2024 (inauguration 6 janvier 2023)</p> <p><b>Partenaires potentiellement concernés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Occitanie</li> <li>- Conseil Départemental des Pyrénées Orientales</li> <li>- DRAC Occitanie</li> </ul>	



## Projet 2.2.2 – Réhabilitation de la maison Patxique

**Descriptif :** Réhabilitation d'une maison faisant partie du Casteil situé en plein cœur historique et patrimonial du vieux village, afin de créer un espace d'animation polyvalent de mise en valeur de l'artisanat local et l'accueil de petites manifestations culturelles et artistiques.

**Maître d'ouvrage :** Commune de Les Angles

**Coût estimatif :** XXX euros

**Calendrier prévisionnel :**

X 2026

**Partenaires potentiellement concernés :**

- Région Occitanie (Dispositif de soutien à l'artisanat local)
- Conseil Départemental des Pyrénées Orientales ?

Image

## Axe 3

## Fiche action 3.1.

ACTION EN MATIERE DE  
TRANSITION ET D'EXEMPLARITE  
SOCIALE ET CLIMATIQUE

AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DES BATIMENTS PUBLICS

### PRESENTATION DE L'ACTION

#### Contexte

La commune maîtrise un certain nombre de bâtiments qui méritent une remise en fonctionnalité mais également de se voir trouver un usage conforme aux objectifs du Conseil Municipal, notamment en matière de valorisation culturelle et historique ou encore en matière de logement des populations locales fragiles tels que les jeunes actifs, saisonniers ou de la même manière le maintien des aînés sur le territoire de la commune.

#### Objectifs stratégiques

- Rendre utile et fonctionnels des bâtiments publics en garantissant leur performance énergétique
- Offrir une solution abordable et efficace pour loger la population permanente présente sur la commune ou de nouveaux arrivant, en particulier sur des populations fragiles comme les populations précaires, travailleurs saisonniers ou encore personnes âgées.

### Projet 3.1.1. : Réhabilitation de la maison Cal Panche

**Descriptif :** Ce bâtiment, une fois réhabilité sur le plan thermique (isolation, système de chauffage...) pourra être un lieu d'accueil d'expositions permanentes et temporaires mettant en valeur l'histoire et le terroir du Capcir, tout comme son artisanat local.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une Région à énergie positive (axe 1 du Pacte Vert)

**Maître d'ouvrage :** Commune de Les Angles

**Coût estimatif :** 293.130 euros

**Calendrier prévisionnel :**

X 2023 démarrage des travaux

X 2024 Réception

**Partenaires potentiellement**

**concernés :** Etat (FNADT),

Région Occitanie

CD66



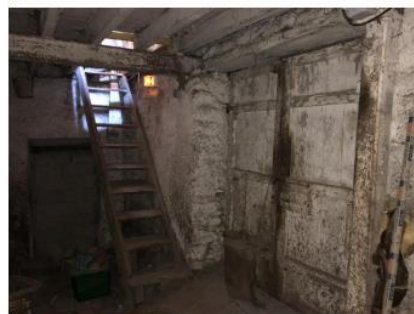
Façade principale



Sous-sol - Râteliers et mobiliers



Sous-sol - sol à reprendre



Sous-sol - porte condamnée



Sous-sol - composition du plancher



Sous-sol - ouvertures cour voisines

## Projet 3.1.2. : Habitat et logements inclusifs âgés et travailleurs saisonniers ou jeunes actifs

**Descriptif :** Dans le cadre de la mise en œuvre de la zone d'aménagement concertée Serrat del Pujal, située à l'ouest du centre bourg, il est prévu de réserver une part de la production de logements à des populations spécifiques qui ont un intérêt principal à résider sur le territoire de la commune. Cela afin de lutter contre un contexte immobilier et foncier très tendu (notamment les personnes âgées, travailleurs saisonniers et jeunes actifs).

Dans ce cadre, il sera proposé aux bénéficiaires de ces logements des prix de location ou d'achat maîtrisés dans une dynamique sociale et d'aide à l'accueil des populations permanentes.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Améliorer la santé et le bien être des habitants (volet âgés) (axe 4) et Préserver et développer des emplois de qualité (volet des saisonniers ou jeunes travailleurs) (axe 5)

**Maître d'ouvrage :** Commune de Les Angles

**Coût estimatif :** à définir (ZAC en cours de constitution juridique)

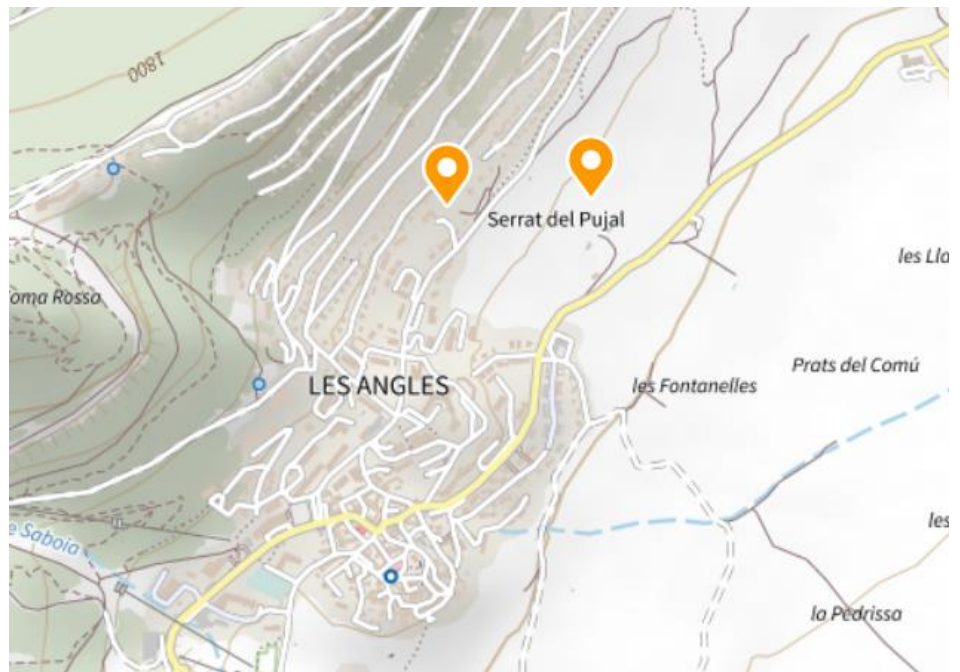
**Calendrier prévisionnel :**

X 2025 démarrage des travaux

X 2026 Réception

**Partenaires potentiellement concernés :**

- Région Occitanie (dispositif d'aide à la production de logement sociaux)
- CD66
- Etat (logement)



## Axe 3

## Fiche action 3.2.

ACTION EN MATIERE DE TRANSITION ET  
D'EXEMPLARITE SOCIALE ET CLIMATIQUE

Développement des énergies renouvelables

### PRESENTATION DE L'ACTION

#### Contexte

Le territoire des Pyrénées Catalanes est un territoire d'altitude sur lequel l'ensoleillement est connu pour être exceptionnel. Le territoire est également l'un des principaux générateurs d'énergie provenant de sources renouvelables, notamment en raison des barrages hydroélectriques qui y sont présents. Pourtant il n'existe que peu d'installation de production d'électricité solaire hormis la centrale PV placée sur la Régie Angléo qui a démontré une efficacité et un rendement exceptionnel après une année et demi de fonctionnement.

#### Objectifs stratégiques

- Réduire la facture énergétique inhérente aux activités proposées par la commune et la station ;
- Être exemplaire et moteur à l'échelle du territoire pour le développement de la production d'électricité solaire et son utilisation en autoconsommation (l'énergie sur le territoire, par le territoire et pour le territoire) ;
- Participer activement à la politique régionale REPOS.

### Projet 3.2.1 – Centrale PV en toiture des équipements de la station pour autoconsommation collective

**Descriptif :** Projet consistant à un investissement par la commune de panneaux de production d'électricité par des panneaux photovoltaïques installés en toiture des bâtiments publics suivants :

- Gare d'arrivée et de départ de la télécabine
- Garage des dameuses
- Bâtiment de la Régie du ski
- Hangars Carrière Areny

L'électricité produite servira pour de l'autoconsommation collective, et vente du surplus de production. La gestion et l'entretien sera assurée en régie.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une Région à énergie positive (axe 1 du Pacte Vert)

**Maître d'ouvrage :** Commune de Les Angles

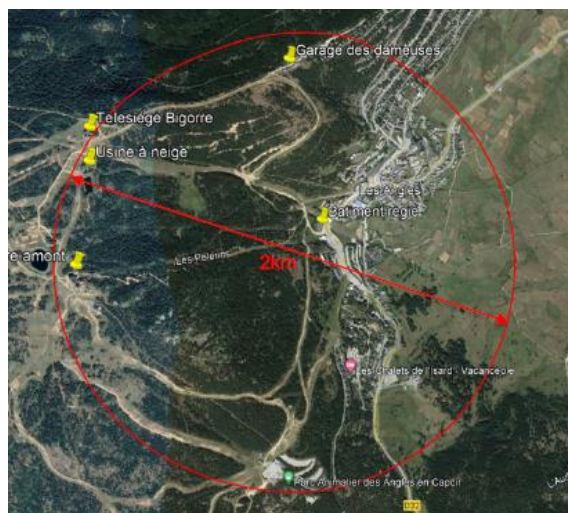
**Coût estimatif :** 595.000 euros

**Calendrier prévisionnel :**

X 2025

X 2024

**Partenaires potentiellement concernés :**



## Projet 3.2.2 – Centrale PV en ombrières sur les parkings de la station pour autoconsommation

**Descriptif :** Afin d'optimiser l'artificialisation de sols induite par l'activité de la station de montagne présente sur la commune, le projet vise à permettre une production d'électricité via des panneaux photovoltaïques placés en ombrières de parking, sur le parking du Pla del Mir. L'électricité sera produite dans un objectif principal d'autoconsommation collective et de revente du surplus de production.

La gestion et l'entretien sera assuré en régie.

**Référentiel territorial du Pacte Vert :** Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une Région à énergie positive (axe 1 du Pacte Vert)

**Maître d'ouvrage :** Commune de Les Angles

**Coût estimatif :** *en cours*

**Calendrier prévisionnel :**

X 2026

X 2027-2028

**Partenaires potentiellement concernés :**

- AREC, ADEME
- Région Occitanie (au titre de l'étude sur le PV en autoconsommation)



## **Annexe 3 : COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE PROJET PLACE PUBLIQUE PAUL SAMSON**

Le projet de place publique Paul Samson s'intègre dans le projet de création de parking centrale du village. Elle en constitue la partie supérieure.

Il ne s'agit pas d'une simple opération d'artificialisation, mais bien d'une valorisation d'un espace actuellement en friche situé en dent creuse au cœur même de l'activité économique, touristique et villageoise de la commune. **Sa localisation en fait un espace structurant l'offre communale (1).**

La place publique vise à créer un véritable espace public, intégré dans une pente, offrant une vision de « carte postale » par un belvédère exceptionnel ouvert sur le plateau du Capcir et son Lac de Matemale, le village et la station. Elle vise également à ouvrir des cheminements qui reconnectent la station et le village, dans une optique de village station de montagne à l'année. **Elle n'est pas un aménagement brut mais le lien entre toutes les activités et services existants sur la commune (2).**

**Elle a été pensée comme vertueuse en envisageant une végétalisation d'un espace en friche situé en plein centre urbanisé (3).**

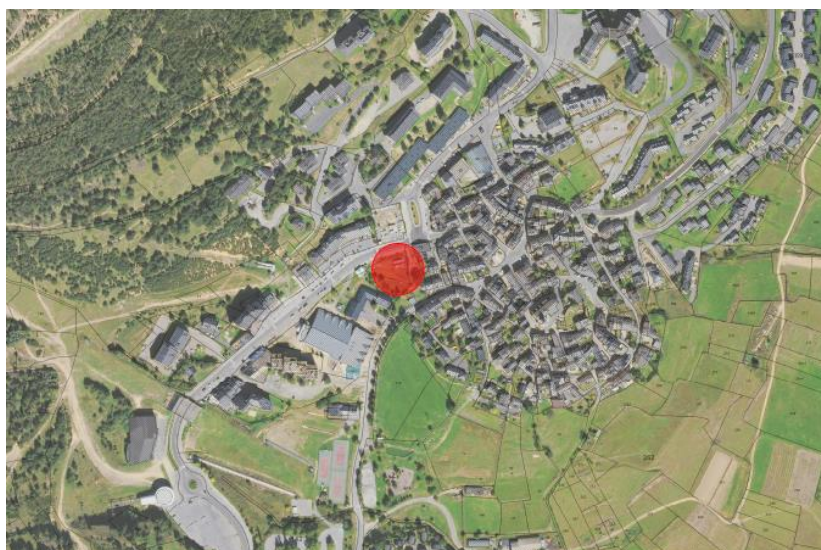
Il est tiré de tout ce qui précède que la place publique Paul Samson est l'équipement le plus structurant du projet communal et doit donc être considéré comme tel dans le cadre du futur Contrat Bourg Centre Occitanie.

### **1 – Une localisation centrale, stratégique et structurante**

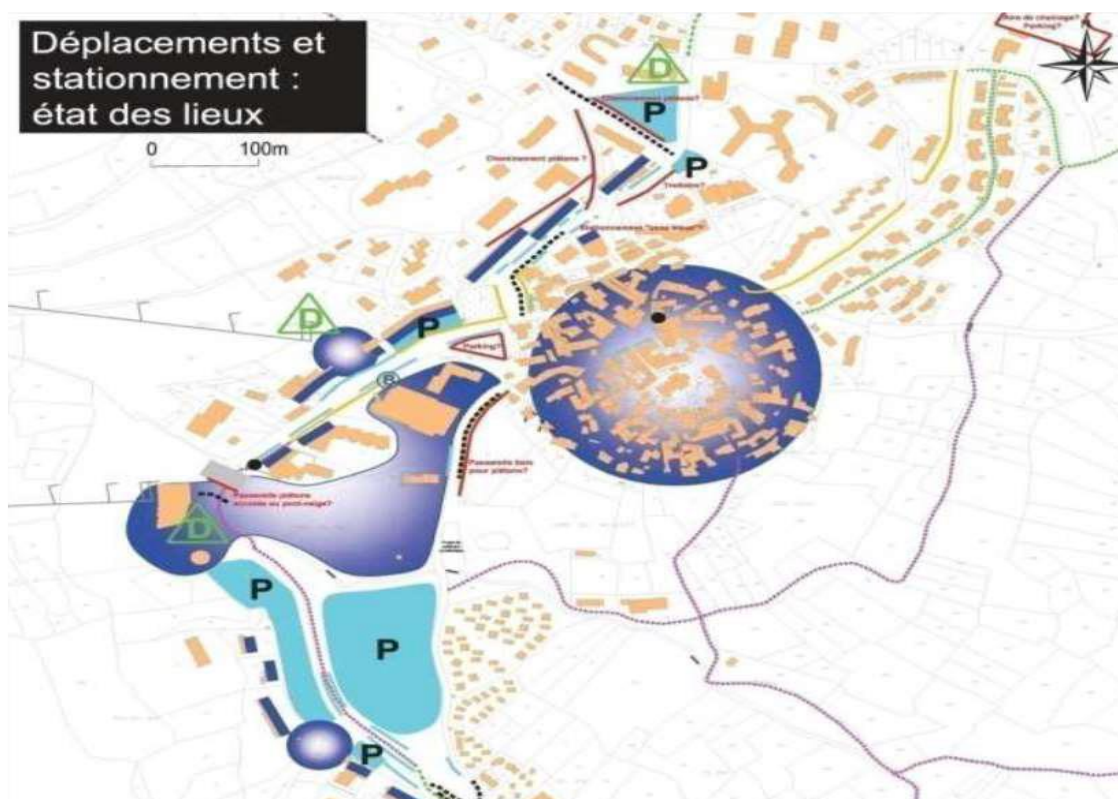
Le projet de place publique répond à **un besoin vital et sécuritaire** pour la commune. Actuellement il n'y existe pas de place permettant l'accueil, une animation, une zone de flânerie et d'interaction sociale située au cœur du village.

Cela engendre une **problématique d'accueil de population**, car quand bien même elle ne présente une population que de 584 habitants (source Insee, RP2019), elle peut accueillir jusqu'à 18.000 personnes en haute période d'affluence. La commune ne présente donc pas d'équipement permettant une circulation et des flux sécurisés entre les différentes polarités, alors que près de 19.000 personnes peuvent s'y trouver de manière concomitante.

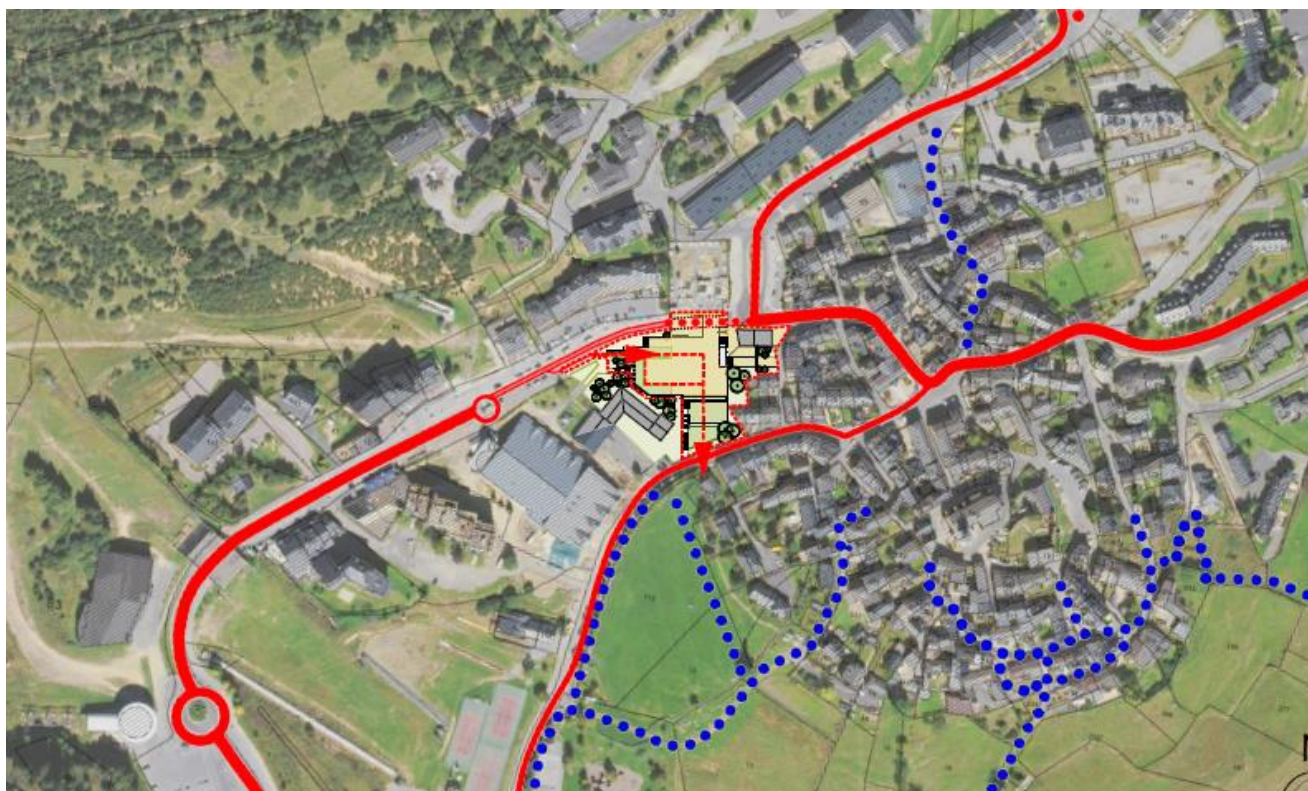
Pour exercer ses fonctions centralisatrices et structurantes, la place a été pensée au **cœur même du village**, voir schéma ci-contre.



L'assiette du parking se trouve au nœud des principaux déplacements et stationnements tels qu'ils ont été identifiés dans le PLU en vigueur (voir schéma suivant)

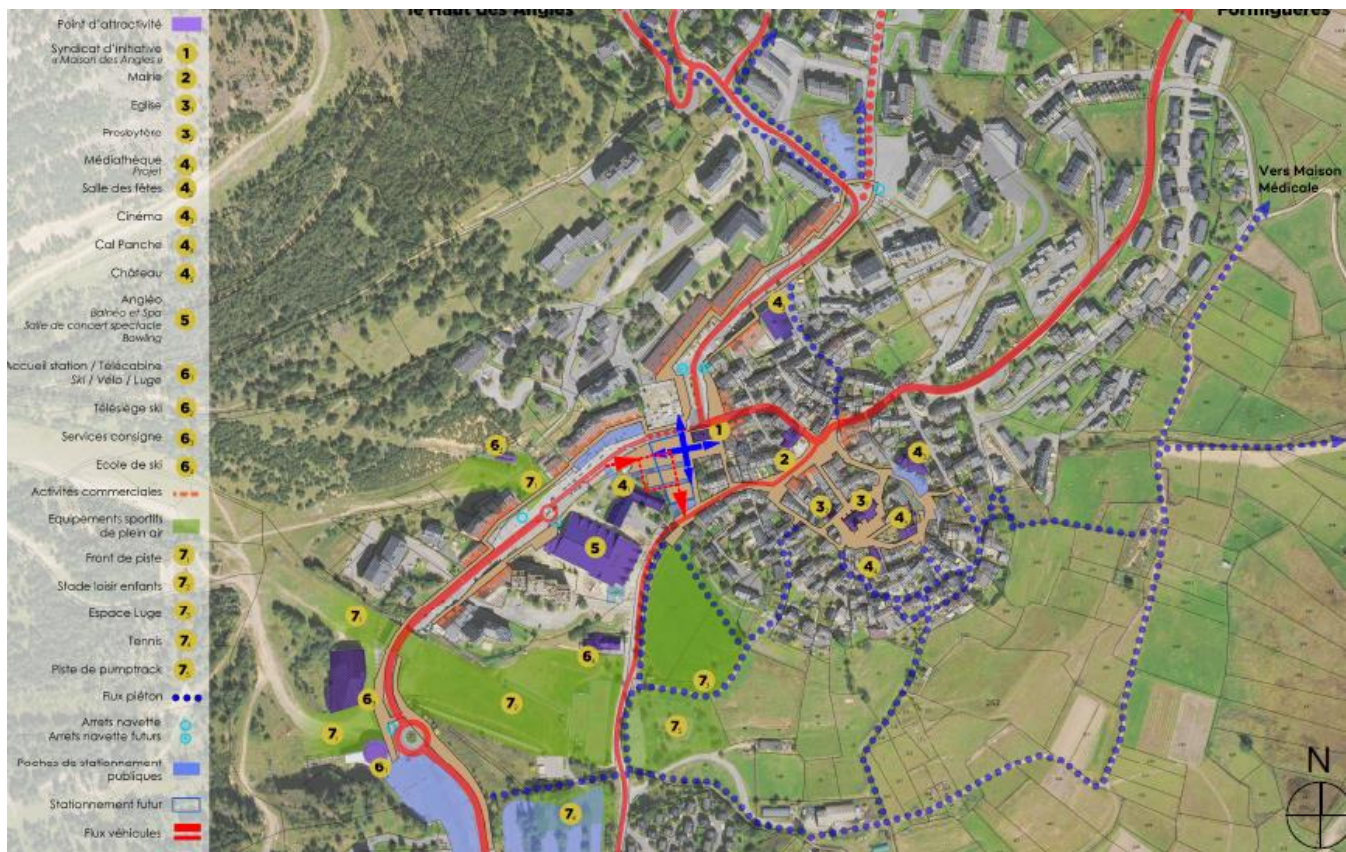


Elle permettra une **meilleure gestion des flux piétons et véhicules**, que cela soit dans le cadre de la traversée du village que pour les cheminements internes (voir schéma suivant)



## **2 – Un lien structurant de l'ensemble d'offre de vie et touristique**

La place publique se trouve au carrefour des points d'intérêts de ce dernier. Elle constitue la **zone de liaison et de cohérence** entre eux (voir le schéma suivant).



Il peut être cité parmi ces équipements :

- Le centre ancien et historique,
- Le point info tourisme, futur office du tourisme,
- La rue commerçante Avenue de Mont-Louis qui se prolonge par l'Avenue de Balcère
- La route du Coq qui permet l'accès au Lac de Matemale
- La station de ski (départ de la télécabine et téléski)
- La future médiathèque communautaire,
- Le centre Balnéo Angléo et le bowling salle de jeu
- La zone ludique pump-track et jeux pour enfants

Elle sera également le **support d'un marché de plein air** permettant une valorisation de l'agriculture et l'artisanat local. Actuellement le marché de plein air trouve place sur le terrain en friche qui compose l'assiette même d'accueil du projet de place publique.

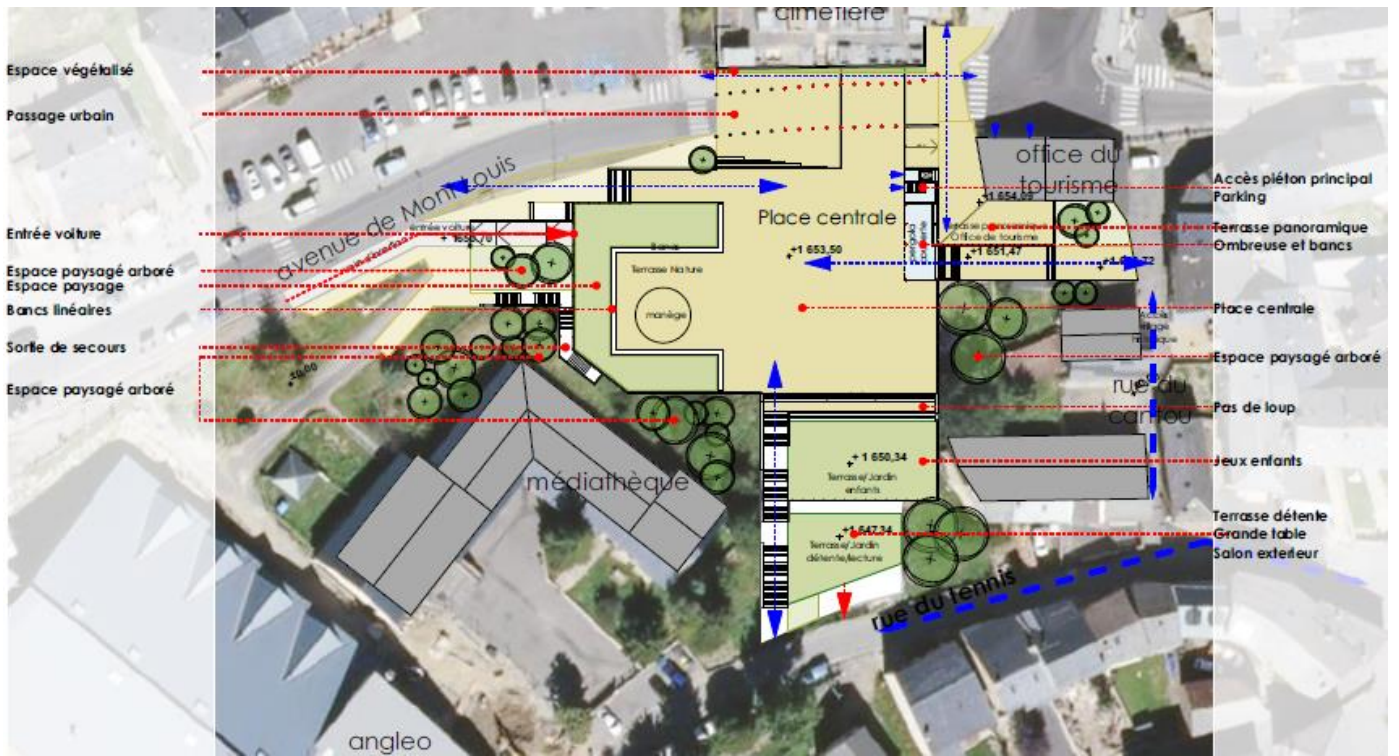
Il s'agit donc de proposer une place sécurisée et adaptée à la tenue d'un marché traditionnel sans équivalent sur la Cerdagne française, en lieu et place d'une zone de stationnement en friche, non sécurisée sur un terrain régulièrement boueux, peu qualitatif.



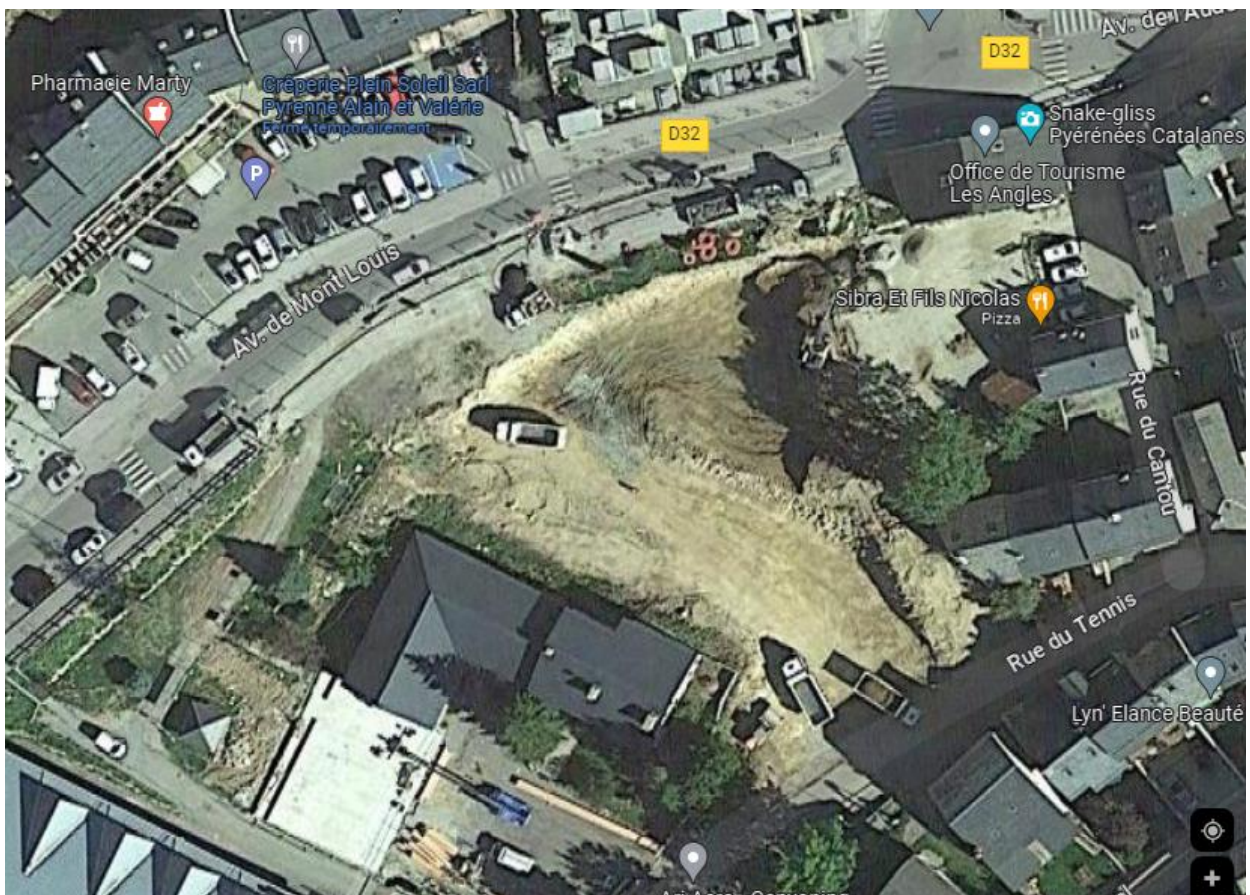
### **3 - Une intégration exemplaire**

Le projet de place publique Paul Samson se distingue également au travers de son **intégration dans le village, en conformité avec le dénivelé naturel et intégré de manière paysagère.**





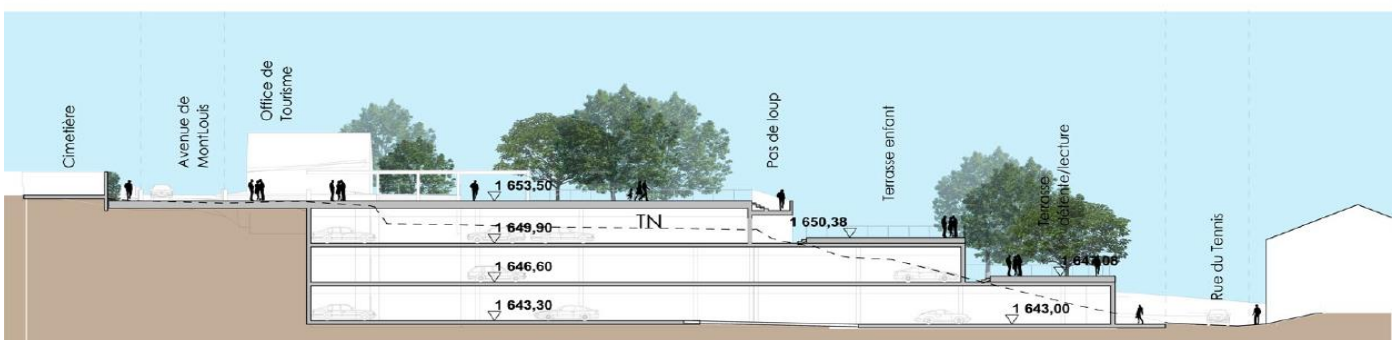
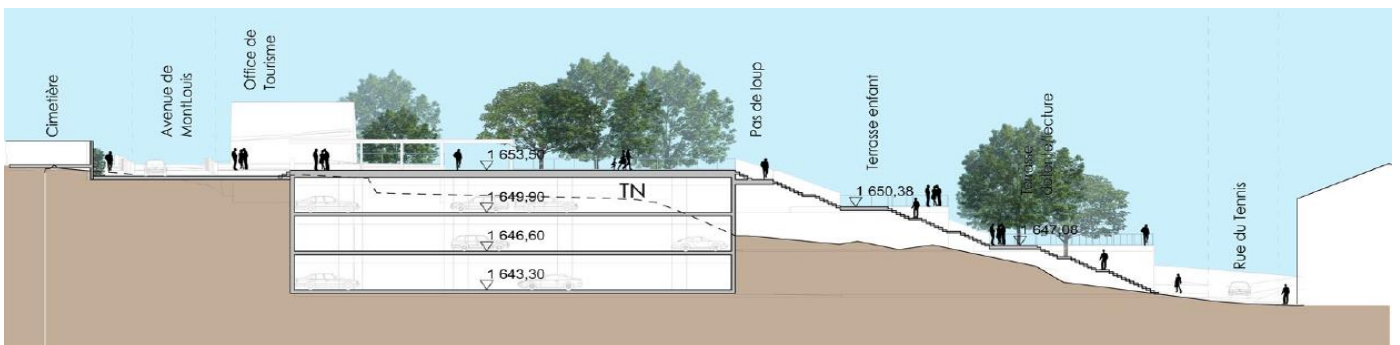
Avant :



Après :



Le projet de place publique prévoit une intégration en paliers permettant l'aménagement d'une place publique principale puis deux terrasses offrant des espaces à usages spécifiques tels que des jeux pour enfants ou espaces de lecture. Les trois esplanades ainsi créées permettront une **jonction qualitative entre l'Avenue de Mont-Louis (en haut) et la rue des Tennis (en bas) et l'ensemble des services** qui y ont siège (voir schéma suivant).



Un aménagement paysager permettra en territoire de montagne, alors que classiquement les zones urbanisées sont dénuées d'arbres ou de plantations, d'envisager une **pénétration de la nature en pleine urbanisation**. (voir image d'intégration ci-dessus)

Le projet envisage **l'utilisation de matériaux de qualité et sourcés**. Qu'il s'agisse notamment du revêtement ou encore du bois utiliser pour les habillages, le projet intègre des exigences architecturales et environnementale importantes. **Une gestion des écoulements et du ruissellement des eaux** est également pleinement prise en compte dans un contexte de sécheresse nationale. Récupération eau de pluie

Ce projet s'inscrit enfin dans une conviction portée par la Commune d'un **accès à la montagne pour tous**.

Le dénivelé important qui caractérise notre territoire est particulièrement propice aux activités sportives de montagne. Mais pour des personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite, ou encore les enfants en poussettes, l'accès aux plaisirs de la montagne se trouve réduit. Le projet de place publique permettra alors de proposer à tous un point de détente, de flânerie, propice à la promenade, à la contemplation du paysage, ou encore de profiter des biens-faits de l'air pur et du soleil de nos montagnes catalanes. En effet, un mobilier urbain adapté sera installé et **permettra sans effort un accès à tous les équipements** de la commune pour tous.

La place publique sera le point de départ vers les parcours de promenade et de découverte du centre historique et le sentier doux situé sur le pourtour du vieux village, voir de prolonger vers le lac en contre-bas. (Voir fiches actions dédiées).

Tous pourront donc profiter de cet espace qui est au cœur du projet de modernisation et de dynamisation porté par la commune et ses habitants. **Cet équipement des plus structurants sera un espace ouvert aux habitants permanents, visiteurs, vacanciers, jeunes, moins jeunes, familles etc...**

**Bref Les Angles, le village station !**



	<i>Création nouveau sentier thème pastoralisme</i>				😊					
	<b>Projet 2.1.3</b> <i>Création nouveau sentier doux autour du vieux village</i>						⊕			4
<b>Action 2.2</b> <b>Créer de nouvelles activités et de nouveaux équipements</b>	<i>Projet 2.2.1</i> <i>Luge sur rail</i>				😊					
	<i>Projet 2.2.2</i> <i>médiathèque "centre culturel" intercommunal</i>						☑			4
<b>Acte stratégique 3 - S'engager en matière de transition et d'exemplarité sociale et climatique</b>										
<b>Action 3.1</b> <b>Amélioration de la performance des bâtiments publics</b>	<i>Projet 3.1.1</i> <i>Réhabilitation Cal Panche</i>						↻			1
	<b>Projet 3.1.2</b> <i>Habitat/logement inclusif saisonniers et aînés</i>						⊕			4
<b>Action 3.2</b> <b>Développement des énergies renouvelables</b>	<b>Projet 3.2.1 - Centrale PV en autoconsommation sur les équipements de la station de ski</b>							☑		1 et 3
	<b>Projet 3.2.2</b> <i>Centrale photovoltaïque en ombrières de parking de la station</i>								☑	1 et 3